



Pension alimentaire et rappel de pension

Par **lilli42**, le **28/09/2008** à **18:46**

Bonjour,

J'ai 20 ans, mon père m'a reconnu en 2003, il n'a jamais rien versé pour moi depuis que je suis née ni pour aider financièrement ma maman ni pour les fêtes.

Je voudrais aujourd'hui qu'il verse une pension alimentaire pour qu'il se rende compte qu'il a une fille.

Mes revenus sont inférieurs à 55% du SMIC et je vis toujours chez ma maman.

La question que je vous pose est est il possible qu'il verse une pension, quelle serait environ son montant et puis je faire un rappel de pension?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Par **Marion2**, le **29/09/2008** à **11:36**

A partir de 2003, votre Maman pouvait obliger votre père à lui régler une pension alimentaire pour vous. Pourquoi ne l'a t'elle pas fait ?

Saisissez le JAF auprès du Tribunal d'Instance pour demander le versement d'une pension alimentaire, vos revenus étant insuffisants pour vivre.

Dans la mesure où vous ne percepez que 55% du SMIC, si vous souhaitez un avocat, vous avez à l'Aide Juridictionnelle Totale.

Cordialement